



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **12 juin 2023 à 20 h**, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble est situé au 250, rue Williamson, lot 4 183 756 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre que le bâtiment secondaire soit localisé dans la cour avant plutôt que dans la cour latérale et arrière tel que prescrit par l'article 4.2.3 du règlement de zonage numéro 325.1.

Les personnes ou organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande pourront se faire entendre lors de cette séance.

Pour obtenir de l'information sur les demandes de dérogation mineure, veuillez communiquer par courriel à l'adresse : [urbanisme@municipalitenouvelle.com](mailto:urbanisme@municipalitenouvelle.com).

Donné à Nouvelle, le 16 mai 2023.

Benoit Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier